CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS CANADA
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS CANADA

Résumé du budget fédéral 2014

Le budget de 2014 gagne la médaille d'argent

Équilibre budgétaire en vue

Adoptant un système de notation de circonstance en cette année olympique, Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) décerne la médaille d'argent au dernier budget fédéral.

Le gouvernement poursuit ses efforts de discipline budgétaire et demeure sur la bonne voie pour rétablir l'équilibre budgétaire en 2015-2016. Le déficit devrait reculer pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2014-2015 et un excédent de 6,4 milliards est prévu pour 2015-2016.

En raison de l'incertitude économique qui persiste, le gouvernement privilégie une approche graduelle et pluriannuelle pour équilibrer son budget. Cette approche est la bienvenue : les dépenses ne devraient pas augmenter tant qu'il ne sera pas certain que l'équilibre budgétaire sera atteint et que des fonds supplémentaires seront disponibles. L'économie canadienne demeure instable, et nul ne sait à quel moment l'économie canadienne retrouvera sa vigueur.

CPA Canada se réjouit du fait que le gouvernement préconise un contrôle des dépenses plutôt qu'un alourdissement du fardeau fiscal des Canadiens. En renforçant sa situation financière, le gouvernement sera mieux en mesure de

stimuler la croissance de l'économie canadienne. Une assiette fiscale solide lui procurera une plus grande marge de manœuvre.

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, le budget de 2014 ne prévoit aucune augmentation importante. Voici le résumé des principales mesures présentées dans le budget de 2014 et de leurs incidences sur les Canadiens et sur les entreprises du pays.

Protection de l'assiette fiscale

Contrer l'évitement fiscal et l'évasion fiscale au pays

Le budget de 2014 propose diverses mesures visant à améliorer l'intégrité du régime fiscal et à protéger l'assiette fiscale, dont les suivantes :

- Élargir l'application de l'impôt sur le revenu fractionné au revenu tiré d'une entreprise ou d'un bien locatif qui est versé à un enfant d'âge mineur par une société de personnes ou une fiducie.
- Éliminer les avantages fiscaux découlant de dons effectués dans le cadre d'un arrangement de don qui est un abri fiscal.
- Accorder à l'Agence du revenu du Canada (ARC) un pouvoir accru pour ce qui est de prévenir l'utilisation abusive potentielle d'organismes de bienfaisance enregistrés par des États qui soutiennent le terrorisme.
- Accorder à l'ARC le pouvoir d'inscrire les entreprises aux fichiers de la TPS/TVH si elles ne respectent pas l'obligation de s'inscrire.

Élimination de l'imposition à taux progressifs des fiducies et des successions

Dans la foulée des consultations menées en 2013 sur l'imposition à taux progressifs des fiducies et des successions, le gouvernement fédéral donnera suite à la proposition d'appliquer l'imposition uniforme au taux maximum aux fiducies testamentaires (sauf pendant les 36 premiers mois d'une succession) et aux fiducies non testamentaires créées avant le 18 juin 1971. L'année d'imposition des fiducies testamentaires devra correspondre à l'année civile; l'année d'imposition des fiducies testamentaires qui ne correspond pas à l'année civile sera réputée prendre fin le 31 décembre 2015 (ou, dans le cas d'une succession dont la période de 36 mois se termine après 2015, le jour où cette période se termine).

En outre, une série d'autres avantages fiscaux consentis jusqu'ici aux fiducies et aux successions seront éliminés. Ces changements ne s'appliqueront pas aux fiducies testamentaires créées au profit de personnes handicapées.

Lutte aux stratagèmes d'évasion fiscale et d'évitement fiscal internationaux

Règles anti-évitement

Le budget de 2014 propose des mesures pour contrer les stratagèmes d'évasion fiscale et d'évitement fiscal internationaux, dont les suivantes :

- mesures anti-évitement pour a) s'attaquer à l'utilisation indue de prêts adossés; b) empêcher le recours aux « swaps d'assurance »; et c) éliminer l'exemption de 60 mois des règles de présomption de résidence qui s'appliquent aux fiducies non résidentes;
- nouvelles règles pour remédier à l'évitement fiscal au Canada par le biais d'un recours inapproprié aux banques réglementées à l'étranger;
- nouvelles règles pour prévenir le recours inapproprié aux captives d'assurance extraterritoriales;
- mesures pour favoriser l'échange de renseignements fiscaux au moyen de conventions fiscales, d'accords sur l'échange de renseignements fiscaux et d'autres accords intergouvernementaux.

Consultations sur le régime de fiscalité internationale du Canada

Le budget de 2014 prévoit une série de consultations qui se tiendront prochainement et qui cadrent avec l'appui ainsi que la participation du Canada au projet de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'érosion de la base d'imposition. Il s'agit notamment :

- de consultations sur l'accord intergouvernemental signé avec les États-Unis en février 2014 qui permet l'échange automatique de renseignements fiscaux en vertu de la *Foreign Account Tax Compliance Act* des États-Unis (période de commentaires de 30 jours);
- d'autres consultations sur d'éventuelles règles antichalandage fiscal (période de commentaires de 60 jours);
- de vastes consultations sur des questions précises liées à la planification fiscale internationale par les multinationales, aux menaces transfrontalières à l'assiette fiscale canadienne et à la compétitivité du régime fiscal canadien (période de commentaires de 120 jours).

CPA Canada encourage de tels efforts visant à protéger l'intégrité de l'assiette fiscale. CPA Canada travaillera étroitement avec le ministère des Finances Canada et l'ARC pour faire en sorte que les mesures dans ce domaine soient

dûment ciblées et n'entraînent pas de conséquences non voulues sur la compétitivité des entreprises et des investisseurs canadiens.

Organismes à but non lucratif

Consultations sur les activités des OBNL

Le gouvernement se propose de déterminer si le taux d'imposition préférentiel des organismes à but non lucratif est dûment ciblé et qu'il ne fait pas l'objet d'abus potentiels.

Mesures pour les petites entreprises

Réduire les formalités administratives

Le gouvernement reconnaît que les entrepreneurs doivent pouvoir compter sur des impôts bas et des formalités administratives aussi réduites que possible pour pouvoir se concentrer sur l'essor de leurs entreprises. Le gouvernement s'engage à réduire les impôts et les formalités administratives après le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Le budget prévoit que l'Agence du revenu du Canada (ARC) tiendra des consultations nationales tous les deux ans auprès des petites entreprises au sujet de l'amélioration des services et de la réduction de la paperasserie administrative. Les prochaines consultations auront lieu à l'automne 2014.

Les mesures annoncées à cette fin dans le budget sont limitées. Elles comprennent :

- la réduction des seuils relatifs aux versements des retenues à la source effectués par les employeurs, diminuant ainsi la fréquence des versements à effectuer chaque année;
- la possibilité pour les organismes de bienfaisance de produire leurs déclarations de renseignements et de présenter une demande d'enregistrement en ligne;
- la tenue de consultations sur des mesures qui permettraient à un plus grand nombre de participants à une coentreprise de se prévaloir du choix concernant les coentreprises au titre de la TPS/TVH.

Avec ce budget, le gouvernement fédéral a manqué l'occasion de réduire de façon significative les formalités administratives associées au régime fiscal. CPA Canada continue d'encourager le gouvernement à envisager l'adoption d'un format standard pour la communication de l'information d'entreprise, à savoir XBRL. Cette initiative permettrait de réduire la paperasserie et les coûts de conformité pour les entreprises tout en rehaussant l'exactitude et l'efficience de la collecte de données pour le gouvernement.

Vers un régime fiscal simplifié

Simplification des règles relatives aux immobilisations admissibles

Le budget de 2014 indique que CPA Canada et d'autres intervenants ont recommandé que les règles fiscales relatives à la dépréciation des biens incorporels (comme l'achalandage, les permis et les droits de franchise) soient remplacées par une nouvelle catégorie de biens amortissables visant les immobilisations admissibles, au taux de DPA proposé de 5 %. Les nouvelles règles remplaceraient le régime fiscal actuel pour les immobilisations admissibles. Nous nous réjouissons de l'intention du gouvernement fédéral de présenter un projet de loi pour consultation sur ce sujet.

Nécessité d'une approche globale pour réduire la complexité fiscale

Afin d'aider les Canadiens à se tenir au fait de l'état d'avancement des nouvelles propositions fiscales qui franchissent les étapes pour devenir loi, le gouvernement fédéral annonce la présentation d'un texte de loi l'obligeant à déposer chaque année au Parlement une liste des mesures fiscales qui n'ont pas encore été instaurées.

Cette mesure et d'autres dans le budget montrent que le gouvernement reconnaît l'incidence de la complexité fiscale sur les entreprises et l'économie canadiennes. Toutefois, le budget de 2014 ne propose aucune approche globale pour s'attaquer au problème. La complexité du régime fiscal canadien compromet l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme. Selon l'Institut Fraser, les particuliers et les entreprises ont dépensé jusqu'à 25 milliards de dollars (soit 1,4 % du PIB du Canada) pour se conformer à la législation fiscale du Canada en 2011.

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a approuvé l'approche à deux volets recommandée par CPA Canada pour simplifier le régime fiscal. Premièrement, CPA Canada continue de presser le gouvernement à se doter d'un bureau indépendant qui le conseillerait sur des mesures à court terme visant à réduire la complexité législative et administrative du régime fiscal canadien. Deuxièmement, le gouvernement devrait considérer la mise sur pied d'un groupe d'experts chargé d'examiner les modifications structurelles majeures qui pourraient être apportées à long terme au régime fiscal.

Productivité et croissance

Soutien pour la recherche et l'innovation

Le budget de 2014 indique que les entreprises canadiennes doivent mieux tirer parti de l'innovation et transformer davantage le savoir en produits et services commercialisables. Le gouvernement fédéral propose de consacrer, au cours des cinq prochaines années, plus de 1,6 milliard de dollars pour soutenir la recherche et l'innovation, principalement sous forme de subventions directes aux institutions de recherche. Le gouvernement fédéral entend également moderniser le cadre de protection de la propriété intellectuelle du Canada afin qu'il concorde davantage avec les pratiques en cours à l'échelle internationale.

CPA Canada accueille favorablement ces initiatives, mais elle estime que des incitatifs fiscaux améliorés sont nécessaires pour encourager les entreprises à faire plus de R-D et à commercialiser leurs innovations au Canada, pour autant que la situation financière du pays le permette. Par exemple, certains pays ont adopté un régime fiscal favorable aux brevets (*patent box regime*), lequel prévoit l'application d'un taux d'imposition réduit sur les profits tirés de la commercialisation des innovations. L'instauration d'un régime fiscal favorable aux brevets serait plus efficace que des subventions de recherches pour stimuler la croissance des entreprises novatrices, créer des emplois à valeur ajoutée et aider les entreprises canadiennes à bénéficier des investissements étrangers.

Réforme de la DPA – Le gouvernement doit faire plus

Le budget de 2014 propose d'élargir les conditions d'admissibilité au taux de déduction pour amortissement accéléré applicable au matériel de production d'énergie propre et au matériel d'efficacité énergétique de la catégorie 43.2.

Nous accueillons favorablement cette mesure, mais nous encourageons le gouvernement à s'engager davantage dans la réforme de la DPA. Compte tenu du rythme actuel de l'évolution des technologies et du raccourcissement des cycles de vie, les taux de DPA pour toutes les catégories de matériel doivent être révisés, afin qu'ils correspondent à la véritable durée de vie économique des actifs. Une révision des taux de DPA encouragerait les fabricants à investir dans du matériel à la fine pointe de la technologie leur permettant d'accroître leur productivité et, par conséquent, d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial.

Mesures fiscales visant les particuliers

Dons par des successions

Le budget propose d'assouplir le traitement fiscal des dons de bienfaisance effectués dans le contexte d'un décès.

Crédits d'impôt ciblés vs allégements de portée générale

Dans son budget de 2014, le gouvernement fédéral continue de privilégier l'allégement du fardeau fiscal des particuliers par des mesures ciblées. Il propose notamment de faire passer de 11 774 $ à 15 000 $ le montant maximum du crédit d'impôt pour frais d'adoption en 2014 (ce montant sera par la suite indexé en fonction de l'inflation), et un nouveau crédit d'impôt est instauré pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage.

CPA Canada souscrit aux efforts de réduction du fardeau fiscal des particuliers. Toutefois, ces mesures ciblées rendent le régime fiscal canadien encore plus complexe. Il serait plus simple d'accorder des allégements fiscaux de portée générale (par exemple, abaisser les taux d'imposition des particuliers), pour autant que la situation financière du Canada le permette.

À propos de CPA Canada

CPA Canada est l'organisation nationale établie pour soutenir l'unification de la profession comptable canadienne sous la bannière du titre de comptable professionnel agréé (CPA). Elle a été créée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et la Société des comptables en management du Canada (CMA Canada) pour fournir des services à toutes les organisations comptables de CPA, de CA, de CMA et de CGA qui se sont déjà unifiées ou qui sont engagées

dans le processus d’unification. Dans le cadre de la démarche d’unification, CPA Canada et l’Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) travaillent ensemble à l’intégration de leurs activités. L’unification permettra de renforcer l’influence, la pertinence et l’apport de la profession comptable canadienne au pays et sur la scène internationale.